



Bulletin d'Information semestriel des AAMAC

DÉCEMBRE 2023

AAMAC NEWSLETTER N°002

A la une

INAUGURATION DU NOUVEAU SIEGE DES AAMAC LES 16 ET 17 AVRIL 2024 SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD



www.aamac.aero



SOMMAIRE

Visite de Courtoisie du Secrétaire Exécutif des AAMAC au Premier Ministre du TCHAD	03
Elaboration des textes réglementaires relatifs à la certification des ANSP	04
Formation des inspecteurs des Etats membres des AAMAC	05
Participation aux réunions régionales et internationales	05
2nd ICAO/EASA RSOO Forum For Global Aviation Safety	06
APIRG/26 & RASG-AFI/9 à Cotonou du 06 au 10 novembre 2023	07
Audits et suivis des Plans d'Actions Correctrices de l'ASECNA	09
Grandes lignes des résolutions du conseil des AAMAC	10
Message du Secrétaire Exécutif des AAMAC à l'occasion de la nouvelle année	11



VISITE DE COURTOISIE DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF DES AAMAC AU PREMIER MINISTRE DU TCHAD

Le Secrétaire Exécutif des AAMAC, Monsieur **LOUIS BAKIENON**, a effectué le 27 octobre 2023 une visite de courtoisie au Premier Ministre du Tchad Monsieur **SALEH KEBZABO**.

L'objectif de cette visite était de remercier la République du Tchad et son Gouvernement pour les apports considérables et appuis apportés par le Tchad aux AAMAC depuis sa création et son opérationnalisation depuis 2015 parmi lesquels l'affectation des terrains pour la construction du siège des AAMAC.

Le Secrétaire Exécutif (SE) a présenté au Premier Ministre, les missions des AAMAC ainsi que son rôle d'accompagnement et d'assistance technique des Etats en vue de leur permettre de s'acquitter de leur mission régalienne de supervision et de contrôle permanent de la sécurité de l'aviation et l'amélioration de la sécurité dans la région AFI lesquels accompagnements permettront de faciliter la desserte et la connectivité des villes africaines dans le cadre du marché unique africain du transport aérien (SAATM).

Cette visite a permis de décrire le périmètre d'actions, les défis et la feuille de route à suivre pour renforcer la crédibilité des AAMAC et faciliter sa reconnaissance à l'échelle internationale avec le concept **GASOS (Global Aviation Safety Oversight System)**.

Enfin, le SE a fait le point sur l'évolution des travaux de construction de l'immeuble du Siège des AAMAC dont la phase finale est prévue pour décembre 2023. Il a sincèrement remercié l'Autorité de l'Aviation Civile (ADAC) du Tchad pour les multiples accompagnements dont les AAMAC ont bénéficié dans le cadre des activités de contrôle technique dudit immeuble de manière à s'assurer que ce bâtiment panafricain réponde aux standards internationaux.

Dans ce cadre le SE a sollicité et a proposé que le Tchad fasse honneur à l'ensemble des Etats membres afin d'inaugurer le siège des AAMAC prévue en avril 2024.

ELABORATION DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES RELATIFS À LA CERTIFICATION DES ANSP



Lors de sa 48ème session ordinaire tenue le 26 juillet 2022 à Niamey, le Conseil des AAMAC a approuvé par Résolution N°2022 CDA 48-07, le principe de l'introduction de la certification des fournisseurs de services de navigation aérienne (ANSP) dans la zone AAMAC et a demandé au Secrétaire Exécutif d'entreprendre la mise en place d'un cadre de certification des ANSP à travers un chronogramme adapté et réaliste.

A cet égard, l'élaboration du cadre sur la certification des ANSP a été inscrite dans le programme d'activités 2023 des AAMAC adopté par Résolution N°2022 CDA 49-02 du 6 décembre 2022.

Y faisant suite, le Secrétaire Exécutif des AAMAC par décision N°2023/091/AAMAC/SE du 13 mars 2023, a mis en place un groupe d'experts qui a procédé du 16 au 27 octobre 2023 à N'Djamena au Tchad, en collaboration avec les experts AAMAC, à l'élaboration et/ou la mise à jour des règlements, des procédures et autres éléments indicatifs adaptés au contexte, pour la certification des ANSP.

Les documents issus de ce regroupement feront l'objet de validation au niveau des instances supérieures, avant leur vulgarisation dans le cadre des activités régaliennes des AAMAC.



FORMATION DES INSPECTEURS DES ETATS MEMBRES DES AAMAC

En vue de la consolidation de l'opérationnalisation des AAMAC, il a été inscrit au programme d'activités des AAMAC pour l'année 2023 adopté par la résolution N°2022 CDA 49 – 04, un mécanisme relatif à l'appui des AAMAC à la formation des inspecteurs ANS de ses Etats membres.

En tenant compte des ressources des AAMAC et dans l'objectif de la politique « No country left behind », la priorité a été donnée aux formations pouvant être dispensées par regroupement et qui s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre de la politique régionale de formation conformément aux dispositions du Doc 9734 Partie B pour des fins d'harmonisation des pratiques et processus dans l'exécution des activités de supervision.

C'est ainsi que pour le compte du deuxième semestre 2023, les formations ci-après ont été réalisées : Techniques d'audit—SSP/SMS—Enquêtes sur les accidents d'avions.

Techniques d'audit du 07 au 11 août 2023
Ecole de formation de la CCAA à Yaoundé
(Formation de 15 inspecteurs stagiaires)



SMS/SSP du 30 octobre au 11 novembre 2023
Ecole de formation de la CCAA à Yaoundé
(Formation de 10 inspecteurs stagiaires)



Photo de famille de la cérémonie de clôture
(Formation SSP/SMS)

Enquêtes sur les accidents d'avions
du 13 au 23 novembre 2023 ANAC Bénin
(Formation de 12 personnes)



Photo de famille de la cérémonie de clôture
(Formation Enquêtes sur les accidents d'avion)

PARTICIPATION AUX RÉUNIONS RÉGIONALES ET INTERNATIONALES

Pour le compte du deuxième semestre 2023, les AAMAC ont participé à différentes rencontres techniques (réunions régionales et internationales, séminaires, ateliers, formations, etc.) organisées par les bureaux régionaux de l'OACI en Afrique de l'Ouest et du Centre (WACAF) et Afrique de l'Est (ESAF).

Il s'agit notamment :

- ◆ Le **2nd ICAO/EASA RSOO forum for global aviation safety** tenu à Nairobi du 10 au 12 octobre 2023.
- ◆ La **9^{ème} réunion du comité de pilotage de l'AFPP (African Flight Procedure Programme) tenue** à Lomé du 23 au 25 Octobre 2023 .
- ◆ La **26^{ème} réunion APIRG (AFI Planning and Implementation Regional Group (APIRG/26) et la 9^{ème} réunion RASG-AFI/9 (Regional Aviation**

Safety Group for the AFI Region) tenue à Cotonou du 06 au 10 Novembre 2023.

- ◆ L'Atelier régional de l'OACI sur l'**USOAP/CMA (Universal Safety Oversight Audit Programme/ Continuous Monitoring Approach)** tenu à Dakar du 04 au 08 décembre 2023.

En outre, dans le cadre de la coopération avec la CAFAC (Commission Africaine de l'Aviation Civile) et l'EASA (European Aviation Safety Agency), les AAMAC ont participé, du 09 au 10 novembre 2023 à Dakar au Sénégal, à la **cinquième réunion du Comité Directeur du Projet EU-ASA – Appui aux Etats pour la mise en œuvre du SAATM** (Single African Air Transport Market : Marché Unique du Transport Aérien Africain).



ICAO



2ND ICAO/EASA RSOO FORUM FOR GLOBAL AVIATION SAFETY

Du 10 au 12 octobre 2023 s'est tenu, à Nairobi au Kenya, le 2^{ème} forum des organisations régionales de supervision de la sécurité (RSOO: Regional Safety Oversight Organisation), abrité par l'Autorité de l'Aviation Civile du Kenya (KCAA).

Le Secrétaire Exécutif des AAMAC, Monsieur **LOUIS BAKIENON** accompagné du Coordonnateur Technique, Monsieur **ISMAËL M. PELENGUEI**, ont participé à ce forum qui s'inscrit dans le cadre des activités périodiques prévues par l'OACI en vue de:

- ◆ passer en revue les décisions et conclusions adoptées lors des forums précédents afin d'évaluer les progrès réalisés;
- ◆ informer les Etats, l'industrie et les organisations internationales de la pertinence de la coopération régionale et des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs d'une coopération durable;
- ◆ discuter des apports et des assistances des RSOO ux Etats pour renforcer et harmoniser les exigences en matière de supervision de la sécurité et partager les réussites et les défis des RSOO;
- ◆ souligner la nécessité de renforcer les partenariats régionaux et mondiaux, impliquant de nouvelles parties prenantes pour relever les défis auxquels sont confrontés les RSOO;
- ◆ discuter des étapes pratiques pour progresser et assurer de manière durable, les mécanismes régionaux de supervision de la sécurité, ainsi que ceux des organismes régionaux d'enquêtes sur les accidents d'aviation (RAIO).

Les recommandations ci-après concernant spécifiquement les RSOO ont été formulées par le forum :

- ◆ réduire le nombre des RSOO pour diminuer les charges relatives aux contributions des Etats;
- ◆ éviter les chevauchements et autres duplications des activités;
- ◆ clarifier les rôles de la CAFAC (Commission Africaine de l'Aviation Civile), de l'OACI et des RSOO en les actualisant pour tenir compte du contexte actuel avec la création des RSOO et permettre la complémentarité de leurs actions pour plus de bénéfices aux Etats;
- ◆ rendre opérationnelles les RSOO existantes et les faire évoluer à terme vers des regroupements pour réduire le nombre total des RSOO;
- ◆ renforcer la coopération et la collaboration entre RSOO pour mieux assister les Etats.

Le 2^{ème} forum des organisations régionales de supervision de la sécurité a été l'occasion pour le Secrétaire Exécutif des AAMAC de présenter la feuille de route des AAMAC, les démarches entreprises par les AAMAC pour la certification GASOS (Global Aviation Safety Oversight System), les actions de relèvement des capacités, les défis actuels des AAMAC.

Le Secrétaire Exécutif des AAMAC a pu également, au cours de ce forum, engager les discussions pour la signature du Mémoire d'entente avec SASO (SADC Aviation Safety Organisation) visant à définir le mécanisme d'échange d'experts lors des missions d'assistance.

APIRG/26 & RASG-AFI/9 À COTONOU DU 06 AU 10 NOVEMBRE 2023

Du **06 au 10 novembre 2023** se sont tenues, à Cotonou en République du Bénin, la 26ème réunion APIRG/26 et la 9ème réunion RASG AFI/9 abrités par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile du Bénin (ANAC Bénin). Ces deux (02) réunions regroupent l'OACI, les Etats, l'industrie aéronautique, les RS00, les RAIO, etc.. Elles s'inscrivent dans le cadre des activités périodiques prévues pour:

- ◆ évaluer les progrès réalisés pour la région AFI dans la mise en œuvre des décisions et conclusions des réunions APIRG et RASG AFI précédentes dans une approche de collaboration et de coopération;
- ◆ adopter de nouvelles orientations pour la région de manière à s'aligner aux dispositions du GANP (Global Air Navigation Plan : Plan mondial de navigation aérienne) et du GASP (Global Aviation Safety Plan : Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde).



Les AAMAC ont été représentées par le Secrétaire Exécutif, Monsieur **LOUIS BAKIENON** & le Coordonnateur Technique, Monsieur **ISMAËL M. PELENGUEI**.

Les points saillants de ces rencontres ont porté sur les aspects ci-dessous :

- ◆ Mise en place des nouveaux bureaux APIRG, RASG et des sous-groupes AAO et IIM;
- ◆ Proposition de restructuration des sous-groupes APIRG de manière à couvrir tous les aspects y compris ceux relatifs à la cyber sécurité;





APIRG/26 & RASG-AFI/9 À COTONOU DU 06 AU 10 NOVEMBRE 2023 (SUITE)

- ◆ Renforcement de la coopération et de la collaboration entre les RSOO afin de mieux assister les Etats à s'acquitter de leur mission régaliennne de supervision de la sécurité et les aider à corriger plus efficacement les carences de navigation aérienne dans la région;
- ◆ Préoccupations de l'IATA relatives à la non poursuite des activités AIAG (ATS Incident Analysis Group) d'analyse d'incidents et d'accident d'aviation pour la région;
- ◆ Revue du mécanisme d'adoption et de révision des objectifs de sécurité de la région AFI pour les aligner avec les objectifs du GANP et du GASP;
- ◆ Mise à jour du plan régional de navigation aérienne eANP et des éléments ASBU adoptés pour la région AFI;
- ◆ Méthodologie de détermination de la capacité ATC à travers deux (02) ateliers à organiser avant le 31 Octobre 2024 par l'OACI, en coordination avec la CANSO (Civil Air Navigation Services Organisation) et l'IATA (International Air Transport Association) pour mieux assister les Etats.

Sur proposition du Secrétaire Exécutif, les AAMAC se sont positionnées comme entité apte à poursuivre les activités relatives à l'analyse des incidents et d'accident graves d'aviation afin de permettre à la région de continuer à disposer des données de sécurité relatives aux incidents ATS. Cette proposition a été soutenue par la réunion.

Le SE AAMAC a également proposé, en ce qui concerne les PANS OPS, qu'une coordination et une coopération soient établies sous l'égide de la CAFAC pour mettre en commun les ressources disponibles (aéronefs appropriés avec banc d'essai à bord, équipements au sol, personnel qualifié, etc.) au niveau de la région AFI. Cela permettra de résoudre efficacement les problèmes d'obsolescence des procédures de vol aux instruments et de manque de calibration des NAVAIDS dans les délais requis par les règlements des Etats. Ces situations constituent des sources de potentielles préoccupations graves de sécurité (SSC : Significant Safety Concern) dans le domaine ANS.

A ce titre, les AAMAC prévoient de :

- ◆ solliciter l'OACI pour la formation de ses experts sur l'élaboration des plans nationaux de sécurité, les plans directeurs d'aviation ainsi que les plans ASBU et la gestion des bases de données de carences de navigation aérienne (AANDD : AFI Air Navigation Deficiencies Database) en vue de mieux assister les Etats dans l'élaboration desdits plans et les corrections des carences de navigation aérienne;
- ◆ former le personnel technique des AAMAC et mettre en place un mécanisme de transfert de connaissance tout en assurant une collaboration et une coopération effective avec les acteurs et entités impliqués pour une meilleure reprise des activités d'analyse des incidents.

AUDITS ET SUIVIS DES PAC DE L'ASECNA

Dans le cadre du déroulement du programme d'activités 2023 des AAMAC adopté par **Résolution N°2022 CDA 49-04** du 06 décembre 2022, des activités planifiées de surveillance de l'ANSP et des audits des fournisseurs de service SAR ont été effectuées au cours du dernier semestre 2023.

Pour les activités de surveillance, des audits de suivi ont été conduits par visioconférence pour les centres ci-après :

- Audit de suivi virtuel du BNI de Brazzaville, du 20 au 24 novembre 2023 ;
- Audit de suivi virtuel du CRNA de Niamey, du 20 au 24 novembre 2023 ;
- Audit de suivi virtuel du BNI de TANA, du 20 au 24 novembre 2023 ;
- Audit de suivi virtuel du CRNA de Brazzaville, du 27 novembre au 1er décembre 2023 ;
- Audit de suivi virtuel du CRNA de Ndjamena, du 27 novembre au 1er décembre 2023 ;

- Audit de suivi virtuel du CRNA de Dakar, du 11 au 14 décembre 2023.

Ces audits de suivi visent à évaluer les Plans d'Actions Correctrices (PAC) issus des audits réalisés en 2022.

En ce qui concerne les audits sur site, deux (02) audits ont été effectués pour les centres ci-dessous :

- Audit sur site du RCC de Dakar, du 20 au 24 novembre 2023 ;
- Audit sur site du RCC de Brazzaville du 20 au 24 novembre 2023.

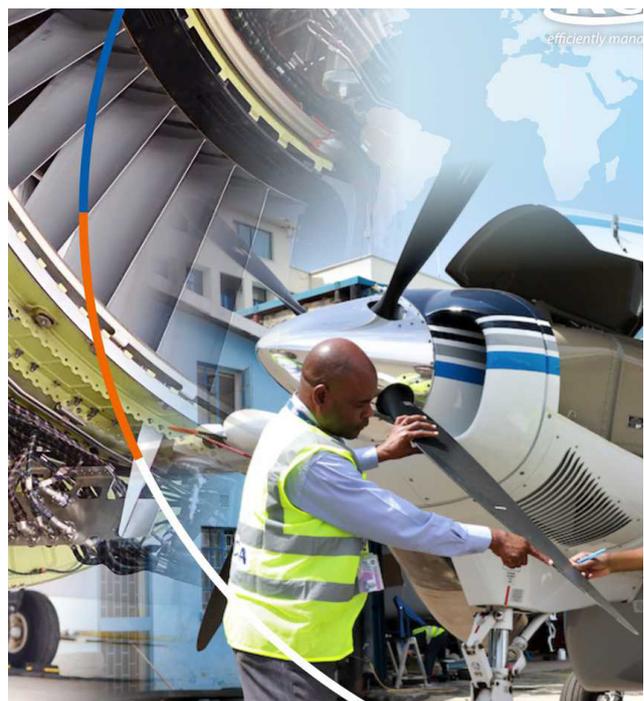
Ces audits, qui visent à vérifier la conformité aux exigences réglementaires ont porté sur le fonctionnement, la formation, les équipements/ installations, la documentation et les procédures d'exploitation

MISSION DIAGNOSTIC AUX COMORES

Une équipe des AAMAC a effectué une visite de travail à Moroni à l'Union des Comores pendant la période allant du 25 au 29 septembre 2023, pour y mener le diagnostic de son système de supervision ANS conformément à la Résolution N°2022 CDA 49-04 du 06 décembre 2022.

L'objectif était d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'actions correctrices (CAP) issu du dernier audit USOAP CMA avec en priorité les Eléments Cruciaux d'établissement, à savoir EC 1 à 5, et d'identifier les difficultés et défis à relever.

A l'issue du diagnostic, les AAMAC envisagent de mieux adapter les activités d'assistance à leurs besoins réels et d'élaborer un plan stratégique réaliste avec des propositions d'actions appropriées pour aider l'ANACM à faire progresser son taux de mise en œuvre effective (EI) dans le domaine ANS.





GRANDES LIGNES DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL DES AAMAC

La 51ème session du Conseil des Autorités Africaines et Malgache de l'Aviation Civile (AAMAC) s'est tenue le Mardi 05 décembre 2023, dans la salle de conférence Maurice RAJAOFETRA, au siège de la Direction Générale de l'ASECNA à Dakar au Sénégal. Tous les membres du Conseil y ont pris part.

Monsieur SERGE FLORENT DZOTA, Directeur Général de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) du Congo, Président du Conseil des AAMAC a dirigé les travaux et le secrétariat de la réunion a été assuré par Monsieur LOUIS BAKIENON, Secrétaire Exécutif des AAMAC.

Le Président a ouvert la séance par l'observation d'une minute de silence en la mémoire des Administrateurs du Niger et des Comores rappelés à Dieu. Il a magnifié leur contribution remarquable aux travaux du Conseil.

Par la suite, il a au nom du Conseil, félicité ses pairs Administrateurs qui viennent d'être nommés au poste de Directeur Général de l'Aviation Civile de leur pays respectif et qui prennent part pour la première fois à ce conseil.

Le Directeur Général de l'ASECNA, Monsieur MOHAMED MOUSSA, comme il en a l'habitude, accompagné du Président du Conseil d'Administration de l'ASECNA, Monsieur ROLLAND F. RANJATOELINA, ont rendu une visite de courtoisie au Conseil au début de ses travaux. Ils ont exprimé leur joie de voir les AAMAC se consolider davantage et ont réaffirmé leur ferme volonté d'appuyer au mieux les AAMAC pour qu'elle monte en puissance et se positionne comme la véritable organisation régionale de supervision de la sécurité au niveau continental.

Les travaux du 51ème Conseil des AAMAC ont permis d'adopter le budget et le programme d'activités des AAMAC pour l'année 2024.

En outre, le Conseil a examiné avec satisfaction le niveau important d'activités de formation et d'audits réalisées par les AAMAC au bénéfice des Etats pour le compte de l'année 2023 ainsi que les actions diligentes menées pour la finition des travaux du siège des AAMAC.

Enfin, le Conseil a décidé de la tenue à N'Djamena d'un Conseil extraordinaire qui sera consacré à l'adoption des textes des AAMAC et à l'inauguration du siège des AAMAC.

MESSAGE DU SECRETAIRE EXECUTIF DES AAMAC À L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNÉE



**Chers collaborateurs,
Chers Partenaires**

Au début de cette nouvelle année 2024, au moment de sacrifier aux traditionnels vœux de nouvel an, je voudrais m'incliner pieusement devant la mémoire de nos collègues, parents et êtres chers qui nous

ont quitté au cours de l'année 2023. Une pensée toute particulière à l'endroit de Feu **Elhadji AYAHA AHMED**, ancien Directeur Général de l'ANAC Niger et Feu **NASSUR BEN ALI**, ancien Directeur Général de l'ANAC Comores. Que leurs âmes respectives reposent en paix.

En décidant de mutualiser leurs efforts pour la création des AAMAC, les Etats membres se sont engagés à renforcer leurs capacités de supervision de la sécurité avec l'approche "No Country Left Behind". Ainsi, conformément à ses objectifs et missions, les AAMAC fournissent une plate-forme pour l'assistance aux Etats, l'harmonisation des règlements et des documents d'orientation, dans le but d'améliorer le niveau de sécurité de l'aviation à travers l'amélioration continue des niveaux de mise en œuvre effective (LEI) lors des audits USOAP CMA.

Onze (11) ans après la signature du Traité des AAMAC, 2023 aura été une année décisive dans la vie de notre institution. En effet, dans le cadre de son opérationnalisation, il a été procédé non seulement au renforcement du personnel avec le recrutement de **cinq (05) experts**, d'un **coordonnateur technique** et à la désignation d'un **nouveau Secrétaire Exécutif**.

C'est le lieu pour moi de renouveler toute ma gratitude à l'ensemble du Conseil des AAMAC pour ma désignation. Je voudrais également réitérer mes félicitations au Président du Conseil des AAMAC, Monsieur **SERGE FLORENT DZOTA**, Monsieur **SADOU MARAFA**, Ancien Secrétaire Exécutif des

AAMAC et à Madame **TENE ISSABRE SANOGO**, Ancienne Coordinatrice Technique et tout le personnel, pour le travail remarquable abattu au cours de ces dernières années notamment les efforts et sacrifices consentis au début de l'opérationnalisation des AAMAC.

Dans la continuité des actions engagées pour accompagner nos Etats membres, à remplir leurs obligations de supervision de la sécurité, un plan stratégique triennal a été élaboré et servira de fil conducteur à nos activités pour les trois (03) prochaines années. Il sied de noter que l'un des points importants de ce plan est la poursuite des démarches en vue de la reconnaissance GASOS des AAMAC par l'OACI. Au nom de toute l'équipe des AAMAC et en mon nom personnel, je voudrais d'ores et déjà vous remercier pour la confiance, la collaboration et la coopération dont nous avons bénéficié tout au long de l'année écoulée et me réjouis de pouvoir poursuivre avec vous cette coopération pour l'amélioration continue de la sécurité de l'aviation dans notre région.

Que 2024 soit pour vous et pour chaque membre de vos familles respectives, une année de paix, de santé, de bonheur et de prospérité.

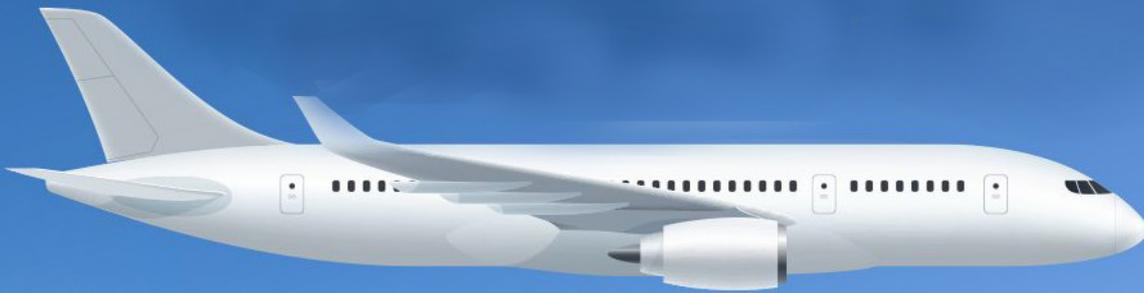
Que cette nouvelle année soit énergique et porteuse d'espoir, afin que règnent la paix et la concorde dans nos pays respectifs, en Afrique et partout dans le monde !

Bonne et heureuse année 2024 !

Le Secrétaire Exécutif
Louis BAKIENON



Vision : « Faire des AAMAC une RSOO de référence au niveau régional »



Mission : « Promouvoir les meilleures normes et pratiques en matière de sécurité dans les Etats membres des AAMAC »



Avenue Général Daoud SOUMAINE, Rond-point « Mère et Enfant
BP : 841 , N'Djamena, Tchad

www.aamac.aero